

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
fixant les dispositions générales applicables à la  
détermination par les autorités universitaires des  
conditions complémentaires auxquelles les étudiants qui  
sont porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur  
ont accès à des études universitaires de deuxième cycle et  
modifiant l'arrêté du 20 mars 1996 du Gouvernement de la  
Communauté française fixant les qualifications des grades  
académiques qui sanctionnent les études de base de  
premier et deuxième cycles ainsi que les qualifications du  
grade académique de docteur conféré après la soutenance  
d'une thèse**

**A.Gt 15-03-1999**

**M.B. 23-04-1999,  
erratum M.B. 04-09-1999**

**modification :**

**A.Gt 19-12-02 (M.B. 16-04-03)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques, notamment l'article 7, § 2, et l'article 11, § 3, modifié par le décret du 14 juillet 1997;

Vu l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 mars 1996 du Gouvernement de la Communauté française fixant les qualifications des grades académiques qui sanctionnent les études de base de premier et deuxième cycles ainsi que les qualifications du grade académique de docteur conféré après la soutenance d'une thèse;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances du 22 janvier 1999;

Vu l'accord du Ministre du Budget du 1<sup>er</sup> février 1999;

Vu l'avis collégial des Recteurs du 11 janvier 1999;

Vu la consultation du Conseil interuniversitaire du 9 mars 1999;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> février 1999 sur la demande d'avis à donner par le Conseil d'Etat dans le délai d'un mois;

Vu l'avis du Conseil d'Etat, donné le 1<sup>er</sup> mars 1999, en application de l'article 84, alinéa 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Considérant que le Conseil interuniversitaire de la Communauté française a rendu son avis le 9 mars 1999 à la suite de la consultation faite conformément à l'article 7 du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques.

Considérant que les mesures applicables lors de la rentrée académique 1999-2000 doivent être communiquées au plus tôt aux autorités académiques ainsi qu'aux étudiants et qu'en conséquence, le présent arrêté soit adopté le plus rapidement, ce y compris son article 5, aux fins, notamment, de permettre aux institutions universitaires de créer les nouveaux cursus en fonction des nouvelles qualifications créées par cet article et d'en



communiquer la liste, conformément à l'article 17, alinéa 4, du décret du 5 septembre 1994 précité, au plus tard le 30 juin 1999;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999,

Arrête :

## CHAPITRE Ier. - Dispositions relatives aux passerelles

*complété par A.Gt 19-12-2002*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les diplômes de l'enseignement supérieur de type court et de l'enseignement supérieur de type long qui sont en rapport avec des études universitaires de deuxième cycle sont classés en trois catégories, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Par dérogation aux dispositions précédentes, les diplômes sanctionnant d'anciens grades délivrés par les établissements d'enseignement supérieur sont réputés classés dans la même catégorie que celle des diplômes actuels sanctionnant des études similaires.

**Article 2.** - Les étudiants porteurs d'un diplôme appartenant à la catégorie I ont accès aux études de deuxième cycle en rapport avec leur diplôme, moyennant la réussite préalable d'une année de formation au sens de l'article 11, § 6, du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques.

Les institutions universitaires habilitées dans le domaine d'études concerné organisent cette année de formation. Le contenu de celle-ci est déterminé par les autorités universitaires de l'institution d'accueil.

**Article 3.** - Les étudiants porteurs d'un diplôme appartenant à la catégorie II ont accès aux études de deuxième cycle en rapport avec leur diplôme, moyennant la réussite préalable d'un examen permettant la vérification des aptitudes et des connaissances requises. Le contenu de l'examen est déterminé par les autorités universitaires de l'institution d'accueil.

Outre la réussite de cet examen, les autorités universitaires peuvent imposer un programme de matières complémentaires dont le volume n'excède pas 150 heures. L'examen portant sur ces matières fait partie intégrante des épreuves de deuxième cycle.

Les étudiants n'ayant pas réussi ou ne souhaitant pas présenter l'examen visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> ont cependant accès aux études de deuxième cycle en rapport avec leur diplôme, moyennant la réussite préalable d'une année de formation, organisée selon les modalités fixées à l'article 2, alinéa 2.

**Article 4.** - Les étudiants porteurs d'un diplôme appartenant à la catégorie III ont directement accès aux études de deuxième cycle en rapport avec leur diplôme.

Toutefois, les autorités universitaires peuvent leur imposer un programme de matières complémentaires dont le volume n'excède pas 150

heures. L'examen portant sur ces matières fait partie intégrante des épreuves de deuxième cycle.

**CHAPITRE II. - Modifications apportées à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 1996 du Gouvernement de la Communauté française fixant les qualifications des grades académiques qui sanctionnent les études de base de premier et deuxième cycles ainsi que les qualifications du grade académique de docteur conféré après la soutenance d'une thèse**

**Article 5.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 1996 du Gouvernement de la Communauté française fixant les qualifications des grades académiques qui sanctionnent les études de base de premier et deuxième cycles ainsi que les qualifications du grade académique de docteur conféré après la soutenance d'une thèse, les modifications suivantes sont apportées :

1° au point 1.4 Langues et lettres :

a) les mots «licencié en sciences du livre et des bibliothèques» sont insérés, après les mots «licencié en information et communication»;

b) les mots «licencié en études théâtrales» sont remplacés par les mots «licencié en arts du spectacle»;

2° au point 1.10. Sciences économiques, les mots «licencié en gestion de l'entreprise» sont insérés après les mots «licencié en sciences de gestion».

**CHAPITRE III. - Dispositions finales**

**Article 6.** - L'annexe du présent arrêté, visée à l'article 1<sup>er</sup> peut être modifiée chaque année avant le 30 juin par le Gouvernement, sur avis collégial des Recteurs.

**Article 7.** - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

**Annexe (remplacée par A.Gt 19-12-2002, en vigueur à partir de l'année académique 2003-2004)**  
**Passerelles de l'enseignement supérieur non universitaire vers l'enseignement supérieur universitaire.**

**Légende :**

AESI	Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur
C	Candidat
Dr	Docteur
G ou g.	Gradué
Ig	Ingénieur
L	Licencié
M	Maître
Catégorie I	Catégorie I au sens de l'article 2 de l'arrêté du 15 mars 1999 susmentionné.
Catégorie II	Catégorie II au sens de l'article 3 de l'arrêté du 15 mars 1999 susmentionné.
Catégorie III	Catégorie III au sens de l'article 4 de l'arrêté du 15 mars 1999 susmentionné.

GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
<b>SECTEUR DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</b>			
<b>Sciences religieuses</b>			
L en sciences religieuses	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
L en philologie biblique	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Philosophie</b>			
L en philosophie	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Histoire</b>			
L en histoire	AESI en sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Langues et lettres</b>			
L en langues et littératures classiques	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
L en langues et littératures romanes	AESI en français et français langue étrangère AESI en français et morale	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
	AESI en français et religion		
L en langues et littératures germaniques	AESI en langues germaniques C en traduction-interprétation (pour les langues concernées)	<i>Nihil</i>	L en interprétation (pour les langues concernées) L en traduction (pour les langues concernées)
L en langues et littératures orientales	C en traduction-interprétation (pour les langues concernées)	<i>Nihil</i>	L en interprétation (pour les langues concernées) L en traduction (pour les langues concernées)
L en langues et littératures modernes	C en traduction-interprétation (pour les langues concernées)	<i>Nihil</i>	L en interprétation (pour les langues concernées) L en traduction (pour les langues concernées)
L en langues et littératures slaves	C en traduction-interprétation (pour les langues concernées)	<i>Nihil</i>	L en interprétation (pour les langues concernées) L en traduction (pour les langues concernées)
L en langues et littératures française (français langue seconde)	AESI en français et français langue étrangère	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
L en information et communication	C en communication appliquée Assistant en psychologie Assistant social Bibliothécaire documentaliste g. Conseiller social G en communication G en écologie sociale G en écriture multimédia G en gestion des ressources humaines G en relations publiques G en secrétariat de direction - option langues G en tourisme AESI en français et français	<i>Nihil</i>	L en communication appliquée L en interprétation L en traduction



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
	langue étrangère AESI en français et morale AESI en français et religion AESI en langues germaniques AESI en sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales C en traduction-interprétation		
L en sciences du livre et des bibliothèques	C en communication appliquée L en communication appliquée Assistant en psychologie Assistant social Conseiller social G en communication G en écriture multimédia G en gestion des ressources humaines AESI en français et français langue étrangère AESI en français et morale AESI en français et religion AESI en langues germaniques AESI en sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales	<i>Nihil</i>	Bibliothécaire documentaliste g.
L en linguistique	AESI en français et français langue étrangère AESI en français et morale AESI en français et religion AESI en langues germaniques C en traduction-interprétation	<i>Nihil</i>	L en interprétation L en traduction
L en arts du spectacle	G en techniques de la cinématographie G en techniques de la photographie	G en relations publiques G en tourisme Assistant en psychologie Assistant social	L en arts plastiques, visuels et de l'espace L en arts du spectacle et techniques de diffusion et de



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
	C en théâtre et en arts de la parole L en théâtre et en arts de la parole C en arts plastiques, visuels et de l'espace C en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	Bibliothécaire documentaliste g. Conseiller social Éducateur g. en activités socio-sportives G en communication G en écologie sociale G en écriture multimédia G en gestion des ressources humaines G en logopédie Éducateur spécialisé Instituteur préscolaire Instituteur primaire AESI en arts plastiques AESI en français et français langue étrangère AESI en français et morale AESI en français et religion AESI en langues germaniques AESI en sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales C en communication appliquée L en communication appliquée C en traduction-interprétation L en interprétation L en traduction C en architecture du paysage L en architecture du paysage C en architecture Architecte G en arts plastiques, visuels et de l'espace G en arts du spectacle et techniques de diffusion et de	communication



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
		communication	
<b>Art et archéologie</b>			
L en histoire de l'art et archéologie	L en arts plastiques, visuels et de l'espace L en musique	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Droit</b>			
L en droit	G en droit	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Criminologie</b>			
L en criminologie	Tout diplômé de l'enseignement supérieur hors université, sauf ceux repris dans les autres catégories	<i>Nihil</i>	Assistant en psychologie Assistant social
<b>Psychologie</b>			
L en sciences psychologiques	Assistant social Conseiller social G en gestion des ressources humaines G en audiologie G en logopédie Infirmier g. spécialisé en santé communautaire Infirmier g. spécialisé en santé mentale et psychiatrie	Assistant en psychologie	<i>Nihil</i>
L en sciences de la famille et de la sexualité	Éducateur g. en activités socio-sportives	Assistant en psychologie Assistant social Conseiller social Éducateur spécialisé Accoucheuse Infirmier g.	<i>Nihil</i>
L en logopédie	<i>Nihil</i>	G en audiologie G en logopédie	<i>Nihil</i>
<b>Sciences de l'éducation</b>			
L en sciences de l'éducation	<i>Nihil</i>	Assistant en psychologie Assistant social Éducateur spécialisé	<i>Nihil</i>





GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
		Instituteur préscolaire Instituteur primaire AESI ( <i>toutes sections</i> )	
<b>Sciences économiques</b>			
L en sciences économiques	G en commerce extérieur G en comptabilité G en e-business G en gestion des transports et logistique d'entreprise G en informatique G en marketing G en sciences fiscales AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées	C Ig commercial C en sciences administratives C en sciences commerciales	Ig commercial L en sciences administratives L en sciences commerciales et consulaires L en sciences commerciales et financières
M en sciences économiques	G en commerce extérieur G en comptabilité G en e-business G en gestion des transports et logistique d'entreprise G en informatique G en marketing G en sciences fiscales AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées	C Ig commercial C en sciences administratives C en sciences commerciales	Ig commercial L en sciences administratives L en sciences commerciales et consulaires L en sciences commerciales et financières
L en sciences de gestion	G en assurances G en commerce extérieur G en comptabilité G en e-business G en gestion des transports et logistique d'entreprise G en immobilier G en informatique G en marketing	C Ig commercial C en sciences administratives C en sciences commerciales Ig industriel en agriculture Ig industriel ( <i>toutes sections</i> )	Ig commercial L en sciences administratives L en sciences commerciales et consulaires L en sciences commerciales et financières



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
	G en sciences fiscales AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées G en gestion des ressources humaines		
L en gestion de l'entreprise	G en assurances G en e-business G en gestion des transports et logistique d'entreprise G en immobilier G en informatique Assistant social G en gestion des ressources humaines	G en commerce extérieur G en comptabilité G en marketing G en sciences fiscales C Ig commercial C en sciences administratives C en sciences commerciales AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées Conseiller social Ig industriel en agriculture Ig industriel ( <i>toutes sections</i> ) L en interprétation L en traduction	Ig commercial L en sciences administratives L en sciences commerciales et consulaires L en sciences commerciales et financières
M en sciences de gestion	G en assurances G en commerce extérieur G en comptabilité G en e-business G en gestion des transports et logistique d'entreprise G en immobilier G en informatique G en marketing G en sciences fiscales AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées G en gestion des ressources	C Ig commercial C en sciences administratives C en sciences commerciales Ig industriel en agriculture Ig industriel ( <i>toutes sections</i> )	Ig commercial L en sciences administratives L en sciences commerciales et consulaires L en sciences commerciales et financières



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
	humaines		
Ig de gestion	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Sciences politiques</b>			
L en sciences politiques	G en droit G en relations publiques G en sciences fiscales G en gestion des ressources humaines	C en sciences administratives Assistant social Conseiller social L en communication appliquée	L en sciences administratives
L en administration publique	G en droit G en sciences administratives et gestion publique G en sciences fiscales Conseiller social G en gestion des ressources humaines	C en sciences administratives	L en sciences administratives
<b>Sciences sociales</b>			
L en sociologie	Éducateur spécialisé AESI en sciences humaines: histoire, géographie, sciences sociales Assistant en psychologie Bibliothécaire documentaliste g. G en communication G en gestion des ressources humaines	Assistant social Conseiller social	<i>Nihil</i>
L en sociologie et anthropologie	Éducateur spécialisé AESI en sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales Assistant en psychologie Bibliothécaire documentaliste g. G en communication G en gestion des ressources humaines	Assistant social Conseiller social	<i>Nihil</i>



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
L en information et communication	cf. domaine "Langues et lettres" supra	cf. domaine "Langues et lettres" supra	cf. domaine "Langues et lettres" supra
L en sciences du travail	<i>Nihil</i>	Tout diplômé de l'enseignement supérieur hors université	<i>nihil</i>
L en travail social	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	Assistant social Conseiller social
L en politique économique et sociale	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>SECTEUR DES SCIENCES</b>			
<b>Sciences</b>			
L en sciences mathématiques	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
L en sciences physiques	<i>Nihil</i>	Ig industriel en électricité - option électronique Ig industriel en génie physique et nucléaire	<i>Nihil</i>
L en sciences chimiques	G en agronomie	G en biochimie G en chimie C Ig industriel en agriculture C Ig industriel	Ig industriel en chimie Ig industriel en agriculture
L en sciences biochimiques	G en diététique Technologue de laboratoire médical AESI en sciences: biologie, chimie, physique	G en agronomie G en biochimie G en chimie C Ig industriel en agriculture C Ig industriel	Ig industriel en chimie
L en sciences biologiques	G en diététique Technologue de laboratoire médical G en chimie AESI en sciences: biologie, chimie, physique	G en agronomie G en biochimie C Ig industriel en agriculture C Ig industriel	Ig industriel en agriculture
L en sciences géologiques	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
L en sciences géographiques	G en agronomie G en gestion de l'environnement urbain	Ig industriel en agriculture C Ig industriel	Ig industriel en construction - option géomètre



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
L en informatique	G en électronique appliquée G en techniques infographiques	G en informatique G en informatique industrielle G en technologie de l'informatique C Ig industriel	Ig industriel en électricité - option électronique Ig industriel en électricité - option informatique
M en informatique	G en électronique appliquée G en techniques infographiques	G en informatique G en informatique industrielle G en technologie de l'informatique C Ig industriel	Ig industriel en électricité - option électronique Ig industriel en électricité - option informatique
<b>Sciences appliquées</b>			
Ig civil chimiste	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil des constructions	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil électricien	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil électro-mécanicien	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil géologue	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil informaticien	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil en informatique et gestion	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil mécanicien	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil en mathématiques appliquées	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil en science des matériaux	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil des mines	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil physicien	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil métallurgiste	C Ig industriel	<i>Nihil</i>	Ig industriel (toutes sections)
Ig civil architecte	C Ig industriel C en architecture	<i>Nihil</i>	Architecte
<b>Sciences agronomiques et ingénierie biologique</b>			
Bioingénieur	G en agronomie G en gestion de l'environnement urbain G en architecture des jardins et du paysage	<i>Nihil</i>	Ig industriel en agriculture Ig industriel en chimie - option biochimie Ig industriel en textile



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
	C Ig industriel en agriculture G en diététique Technologue de laboratoire médical AESI en sciences: biologie, chimie, physique G en biochimie G en chimie C Ig industriel		
<b>SECTEUR DES SCIENCES ET DE LA SANTÉ</b>			
<b>Sciences médicales</b>			
Dr en médecine	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
L en sciences biomédicales	Accoucheuse G en ergothérapie Infirmier g. Technologue en imagerie médicale C en kinésithérapie	G en diététique Technologue de laboratoire médical G en biochimie G en chimie	L en kinésithérapie
<b>Science dentaire</b>			
L en science dentaire	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Sciences vétérinaires</b>			
Dr en médecine vétérinaire	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Sciences de la santé publique</b>			
L en sciences de la santé publique	Accoucheuse G en bandagisterie-orthésiologie-prothésiologie G en diététique G en ergothérapie G en logopédie G en podologie-podothérapie Infirmier g. Technologue de laboratoire médical Technologue en imagerie	<i>Nihil</i>	L en kinésithérapie



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
	médicale C en kinésithérapie AESI en sciences: biologie, chimie, physique Assistant en psychologie Assistant social G en secrétariat de direction - option médicale G en chimie		
<b>Sciences pharmaceutiques</b>			
Pharmacien	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>	<i>Nihil</i>
<b>Éducation physique</b>			
L en éducation physique	L en kinésithérapie	AESI en éducation physique Éducateur g. en activités socio- sportives	<i>Nihil</i>
<b>Kinésithérapie</b>			
L en kinésithérapie et réadaptation	G en bandagisterie- orthésiologie-prothésiologie G en ergothérapie G en podologie-podothérapie	C en kinésithérapie	L en kinésithérapie
<b>ÉTUDES RELEVANT DE PLUSIEURS DOMAINES</b>			
<b>Sciences sociales - Sciences économiques</b>			
L en informatique et sciences humaines	G en commerce extérieur G en comptabilité G en e-business G en marketing G en écriture multimédia G en techniques infographiques	G en informatique G en informatique industrielle G en technologie de l'informatique	<i>Nihil</i>
<b>Sciences sociales - Art et archéologie - Sciences</b>			
L en tourisme	G en gestion de l'environnement urbain G en sciences fiscales Conseiller social G en écriture multimédia	G en commerce extérieur G en droit G en gestion des transports et logistique d'entreprise G en gestion hôtelière	<i>Nihil</i>



GRADE ACADÉMIQUE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III
		G en marketing G en relations publiques G en tourisme C Ig commercial Ig commercial C en sciences administratives L en sciences administratives C en sciences commerciales L en sciences commerciales et consulaires L en sciences commerciales et financières AESI en sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales G en communication G en gestion des ressources humaines C en communication appliquée L en communication appliquée	
<b>Philosophie - Droit - Sciences sociales - Santé publique</b>			
L en assistance en morale laïque	<i>Nihil</i>	Tout diplômé de l'enseignement supérieur hors université	<i>Nihil</i>

